

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 MARS 1901.

Premier feuillet de Pétitions.

M. le Baron Orban de Xivry, 1^{er} Rapporteur.

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

1. 1080. Par pétition en date du 4 juillet 1900, le Conseil communal d'Ixelles fait parvenir au Sénat une délibération de ce Conseil tendant à obtenir le vote d'une loi d'amnistie en faveur des condamnés pour faits politiques, de grève ou de désertion.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

2. 1106. Le Conseil communal de Strépy-Bracquegnies émet un vœu en faveur du suffrage universel et d'une amnistie générale.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice et à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

3. 1080. Comme suite à la délibération qu'il a prise dans sa séance du 12 juin dernier d'exprimer à la Famille Royale ses félicitations et ses vœux à l'occasion des

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

fiançailles de Monseigneur le Prince Albert de Belgique
avec Madame la Duchesse Elisabeth en Bavière,

« Le Conseil communal de Schaerbeek,

» Désireux de voir consacrer le souvenir de cet évène-
» ment heureux par une mesure de clémence qui ne peut
» que contribuer encore à resserrer les liens d'affection
» qui unissent le peuple belge à sa Dynastie régnante et
» à ses représentants à la Législature ;

» Guidé uniquement, en cette circonstance, par
» un sentiment de fraternelle commisération envers
» les familles de quelques condamnés qui expient
» aujourd'hui dans nos prisons un moment d'éga-
» rement ;

» Confiant dans les sentiments d'humanité de nos
» législateurs, dans leur juste désir de pacification et
» dans la haute clémence de Sa Majesté le Roi,

» Emet le vœu de voir le Sénat prendre l'initiative
» d'une loi d'amnistie envers les condamnés pour faits
» politiques, faits de grève ou de désertion avant la
» date du 2 octobre 1900. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

4. 1080. Le Conseil communal de Fleurus émet le vœu de voir les Chambres législatives prendre, à l'occasion des fiançailles de Monseigneur le Prince Albert de Belgique avec Madame la Duchesse Elisabeth en Bavière, l'initiative d'une loi d'amnistie envers les condamnés pour faits de grève de mars 1886.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

5. 1110. La dame veuve François sollicite la grâce de son fils Alexandre, condamné en 1894 à 10 ans de travaux forcés pour homicide sur la personne de sa femme.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice, en recommandant cette requête à sa bienveillance.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
6.	1111.

Le Conseil communal de Dampremy émet le vœu de voir le Gouvernement prendre des mesures urgentes pour sévir contre les *longues pennes* et au besoin de modifier la loi Le Jeune sur la protection de l'enfance et sur les peines conditionnelles.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice, en signalant cette requête à son attention.

7. 1105. Les sieurs Van Dun et Devenyns, respectivement président et secrétaire de la Fédération des greffiers de justices de paix du royaume, exposent que bien plus que les juges de paix, les greffiers ont été lésés par la loi du 25 novembre 1889. C'est ainsi qu'à côté d'un émolument commun, fixé aux deux tiers de la part des juges, ils jouissaient d'un émolument personnel qui certainement équilibrait les traitements, et cependant la loi précitée ne leur a même pas accordé les deux tiers des traitements des juges de paix. Les pétitionnaires signalent également que récemment encore les juges de paix furent compris dans la loi du 21 juillet 1899 sur le relèvement des traitements de la magistrature et que les greffiers n'obtinrent aucune amélioration de situation.

Les pétitionnaires expriment le vœu que la Législature, dans la session de 1900-1901, suivant les anciennes traditions, accordera aux greffiers des augmentations analogues à celles qui ont été accordées aux magistrats cantonaux.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice, en lui rappelant sa déclaration faite à la Chambre des Représentants, en séance du 16 mars 1900, et en signalant à sa bienveillance les vœux émis dans cette requête.

8. 1091. Le sieur Achille Diesel, interné dans la colonie de Merxplas, se plaint de punitions injustes qui lui auraient été infligées par le directeur de cette colonie et prie le Sénat de bien vouloir ordonner une enquête sur les agissements de ce fonctionnaire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

9.

1082.

Par pétition datée de Bruxelles, le sieur Louis Depa-
gie, tant en son nom qu'en celui de sa mère et de ses
frères et sœurs, sollicite l'intervention du Sénat pour
que son père, âgé de 63 ans et qui a accompli les deux
tiers de sa peine, puisse obtenir le bénéfice de la loi
établissant la libération conditionnelle.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

10.

943.

Le sieur Mortelmans, greffier adjoint à la Cour d'ap-
pel de Gand, transmet, au nom de ses collègues et au
sien, une requête par laquelle les pétitionnaires rap-
pellent qu'à plusieurs reprises les greffiers adjoints de
Cour d'appel non porteurs du diplôme de docteur en
droit se sont adressés à la Législature pour signaler la
situation pénible résultant pour eux du maintien des
articles 78 et 239 de la loi du 18 juin 1869.

A l'appui de leur réclamation, les pétitionnaires invo-
quent l'opinion exprimée dans les Chambres législatives,
entre autres par MM. Janson, Dejaer, Magnette, Eeman,
et tout particulièrement par M. Bara, qui, dans la séance
du Sénat du 29 juin 1899, a fait remarquer que « c'est par
» inadvertance ou parce que, à l'époque où la loi de
» 1869 a été votée, les intéressés n'ont pas réclamé,
» que l'on a oublié de s'occuper d'eux ; ensuite que plus
» tard on a reconnu que la disposition légale intervenue
» leur a porté préjudice et qu'il semble que rien ne soit
» plus simple que de réparer l'oubli. »

Les intéressés s'adressent à la Législature afin d'ob-
tenir que l'omission signalée par M. Bara soit réparée.
Ils appellent l'attention spéciale sur cette circonstance
que plusieurs d'entre eux sont sur le point d'arriver à
l'âge de la retraite et que ce n'est qu'exceptionnellement
que l'un ou l'autre serait appelé à bénéficier d'une dis-
position légale nouvelle.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de la Justice, en signalant
cette requête à sa bienveillante attention.*

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

11. 735. Le sieur Thovoye, à Quaregnon, prie le Sénat de faire procéder à une enquête législative au sujet du déni de justice dont il s'est plaint dans les nombreuses requêtes qu'il a adressées aux Chambres législatives.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

M. Léger, 2^e Rapporteur.

12. 1097. Par pétition datée d'Anvers, le sieur Jean Gersony se plaint d'un déni de justice et, dans un mémoire annexé à sa requête, demande à être admis à faire la preuve de ses griefs.

Le sieur Gersony n'ayant pu obtenir satisfaction quant au déni de justice dont il s'est plaint itérativement dans de nombreuses requêtes adressées tant à la Législature qu'au Ministre de la Justice, fait part au Sénat de son intention de refuser à l'avenir de payer ses contributions, espérant ainsi que sa plainte sera enfin entendue.

Par une nouvelle requête en date du 6 janvier 1901, le même pétitionnaire fait connaître au Sénat qu'il s'est refusé à payer ses contributions dans le but de forcer l'autorité compétente à s'occuper de son cas et à obtenir par ce moyen sa réhabilitation.

Il joint à sa requête le commandement du receveur des contributions.

Par pétition du 12 avril 1901, le sieur Jean Gersony insiste à nouveau pour que le Sénat ordonne une enquête parlementaire sur les faits qu'il a signalés dans ses précédentes requêtes.

A l'appui de sa requête le pétitionnaire invoque les opinions de jurisconsultes qui ont traité de la matière des enquêtes parlementaires et de l'enquête sur la chose jugée, suivant lesquelles le Sénat serait compétent pour ordonner l'enquête parlementaire sollicitée.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

13. 1121. Le sieur Loes, Guillaume, de Nobressart, se plaint d'un jugement rendu contre lui en matière de succession, le 21 mai 1896, par le tribunal d'Arlon, pour un acte fait en son absence et dont il n'avait pas reçu connaissance; il prie le Sénat de faire procéder à une

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

enquête au sujet des faits qu'il expose afin que justice lui soit rendue.

Par requête en date du 20 février 1901, le pétitionnaire renouvelle sa plainte au sujet des faits déjà exposés et espère que le Sénat lui fera obtenir promptement justice.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

14. 984c. Le Conseil communal d'Obourg émet le vœu de voir la Législature décréter le suffrage universel pur et simple à tous les degrés.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.*

15. 1115. Le Conseil communal de Gosselies émet le vœu de voir décréter en même temps que le suffrage universel, la représentation proportionnelle, l'instruction obligatoire, le service personnel et la suppression du remplacement.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction
publique, à M. le Ministre des Finances et des Travaux
publics et à M. le Ministre de la Guerre.*

16. 1100. Les sieurs Carbonnelle et Devallée, respectivement président et secrétaire adjoint du Cercle de propagande anticléricale de Tournai, font part au Sénat que ce Cercle émet le vœu de voir inscrire dans la Constitution le principe du suffrage universel pur et simple et de la représentation proportionnelle.

Même demande du Conseil communal de Hoboken.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction
publique.*

17. 1099. Le Conseil communal de Warquignies invite le Sénat

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

à voter le suffrage universel pur et simple pour les
Chambres, la province et la commune sans aucune
représentation proportionnelle.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction
publique.*

18. 1083. Le Conseil communal de Fosses émet un vœu en
faveur de l'unification des lois électorales et de l'octroi
du droit de suffrage pur et simple à tous les citoyens
âgés de 21 ans.
Même demande du Conseil communal d'Ensival.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.*

19. 1093. Le Conseil communal de Pont-à-Celles émet le vœu
de voir la Législature reviser l'article 47 de la Constitu-
tion et remplacer le vote plural par le suffrage universel
pur et simple à 21 ans et à tous les degrés.
Même pétition du Conseil communal de Saint-Servais.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.*

20. 1081. Les président et secrétaire du Collège échevinal de la
commune d'Ixelles transmettent au Sénat le vœu émis
par le Conseil communal de voir appliquer la représen-
tation proportionnelle sur la base du suffrage universel
pur et simple à toutes les assemblées délibérantes : la
commune, la province, la Chambre et le Sénat.
Mêmes pétitions du Conseil communal de Saint-
Gilles, du Conseil provincial du Brabant, des Conseils

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

communaux de Glabais, Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode, Jupille et Leval-Trahegnies.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.*

21. 1088. Le Conseil communal de Laeken émet le vœu de voir les Chambres législatives décréter le suffrage universel pur et simple avec application de la représentation proportionnelle pour les élections à tous les degrés, en même temps que l'instruction obligatoire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.*

22. 1078. Le Conseil provincial du Hainaut émet le vœu en faveur d'une revision constitutionnelle immédiate, pour y inscrire un nouvel article 47, reconnaissant à tous les citoyens âgés de 21 ans le droit de vote pur et simple, sans restriction à tous les degrés et à une voix par individu.

Même pétition des Conseils communaux de Cuesmes, Lodelinsart, Charleroi, Dampremy, Ecaussines-d'Enghien, Jumet, La Louvière, Quevaucamps, Beyne-Heusay, Marcinelle, Saint-Georges-sur-Meuse.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.*

23. 1103. Des employés subalternes de l'Administration provinciale d'Anvers exposent la situation inférieure qui leur est créée par l'application des articles 4 et 7 de l'arrêté royal du 15 juin 1897 et prient le Sénat d'insister auprès de M. le Ministre de l'Intérieur pour qu'il modifie les dispositions du dit arrêté dans le sens préconisé par les pétitionnaires.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction
publique.*

Numéros du registre des d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
24.	1085.

Le « Vlaamsche Volksraad » transmet au Sénat la décision prise par cette assemblée, dans sa 9^e séance publique tenue à Bruxelles le 1^{er} juillet 1900, et par laquelle elle propose de modifier de la manière suivante l'article 2 de la loi du 18 avril 1898 concernant l'emploi de la langue flamande dans les publications officielles :

« Art. 2, § 1^{er}. — Les projets de loi émanant du Gouvernement, de même que les exposés de motifs, sont présentés aux Chambres dans les deux langues ;

» § 2. — Les propositions de loi émanant des membres des Chambres sont présentées soit dans les deux langues, soit dans la langue choisie par les auteurs ;

» § 3. — Dans ce dernier cas, le Bureau les fait traduire, ainsi que les développements, avant qu'ils soient mis en discussion ;

» § 3^{bis} (nouveau). — Tous les rapports sont traduits par les soins du Bureau et envoyés aux membres dans les deux langues. »

En soumettant cette décision au Sénat, le « Vlaamsche Volksraad » demande de donner à la question proposée une solution satisfaisante dès le commencement de la prochaine session ordinaire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.*

25. 1057. Les sieurs Obrie et Reinhard portent à la connaissance du Sénat que le *Vlaamsche Volksraad*, à Bruxelles, demande qu'il soit loisible aux professeurs des quatre facultés de l'Université de Gand de donner leurs cours en néerlandais ; que dorénavant il ne soit plus nommé à cette Université des professeurs qui ne seraient pas à même de donner leurs cours en néerlandais ; qu'à partir du mois d'octobre 1900 les sciences mathématiques soient enseignées en néerlandais dans toutes les institutions d'enseignement moyen des régions flamandes ; qu'il soit veillé à l'application stricte de la loi du 15 juin 1883 dans les écoles moyennes et les athénées de l'arrondissement de Bruxelles aussi bien que dans ceux des régions flamandes.

Le *Vlaamsche Volksraad* prie les Chambres législa-

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

tives de modifier, dans le sens préconisé ci-dessus, les lois sur l'enseignement supérieur et d'étendre l'application de la loi du 15 juin 1883 aux institutions libres d'enseignement moyen du pays flamand.

Le *Vlaamsche Volksraad* espère que ces importantes questions seront discutées au cours de l'examen du Budget de l'Instruction publique pour 1900 et que, le cas échéant, les membres du Sénat useront de leur droit d'initiative pour rendre au peuple flamand ses droits en cette matière.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, sous réserve de l'inconstitutionnalité de la seconde partie de la pétition.

26. 1058. Les membres du comité de « l'Union des gardes champêtres de l'arrondissement d'Ypres » portent à la connaissance du Sénat que cette association, réunie en assemblée générale du 19 octobre 1900, a décidé, à l'unanimité des membres présents, de demander au Sénat le vote d'une loi accordant, tous les cinq ans, aux gardes champêtres une augmentation graduelle de traitement, ainsi que l'intervention de l'Etat dans la constitution d'une caisse de pension.

Mêmes pétitions des Comités de « l'Union des gardes champêtres » des arrondissements de Courtrai, Furnes-Dixmude, Ostende et Roulers-Thielt.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

27. 1058. Des gardes champêtres de la Flandre occidentale sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir le vote d'une loi qui leur accorderait graduellement, tous les cinq ans, une augmentation de 5 p. c. de leur traitement.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
28.	659.

Les sieurs Lesurque, Gielkens et Osteau, respectivement président, vice-président et secrétaire de la Fédération nationale des sociétés musicales, chorales, dramatiques et d'agrément de Belgique, signalent à nouveau les abus commis dans l'application de la loi de 1886 sur le droit d'auteur. Pour satisfaire tout le monde, garantir tous les intérêts, répandre les œuvres des maîtres, encourager toutes les entreprises généreuses, les pétitionnaires préconisent le vote des dispositions suivantes :

« Aucune œuvre musicale ou dramatique ne peut être
» publiquement exécutée ou représentée, en tout ou en
» partie, dans un but de lucre, sans le consentement
» des auteurs.

» Ne rentrent pas dans ce cas, les auditions musicales et les fêtes pour lesquelles est prélevé un droit
» d'entrée en vue de couvrir les frais, ou pour être
» affecté à une œuvre de bienfaisance.

» Le taux des droits d'auteur ne pourra, en aucun
» cas, dépasser le chiffre de deux pour cent de la
» recette brute. »

Les pétitionnaires estiment que seul le vote de ce texte pourra mettre fin aux difficultés.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

29. 1059.

Le sieur Lenaers, représentant en Belgique de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, présente des observations au sujet des pétitions adressées au Sénat par des membres de la Fédération nationale des sociétés belges et tendant à obtenir des modifications à la loi du 22 mars 1886 sur le droit d'auteur.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

30. 1131.

Par pétition datée d'Anvers, le sieur Louis Moentack, ancien conseiller provincial, expose les griefs qu'il a à

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

faire valoir contre la loi électorale du 29 décembre 1899 et demande la revision, dans le sens qu'il indique, de « cette loi, qui est en contradiction flagrante avec la Constitution. » Il sollicite le dépôt d'un projet de loi qui déclarerait fraude électorale et motif de non-éligibilité pour le candidat le fait d'avoir, par discours, écrit ou promesse, pris un engagement quelconque qui serait de nature à enrayer sa liberté et de l'empêcher de représenter intégralement les intérêts généraux du pays, c'est-à-dire de la nation.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.*

31. 1127. Le Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode émet, à l'unanimité, le vœu de voir adopter des mesures législatives en faveur de la stabilité des fonctions des employés communaux.
Même demande du Conseil communal de Saint-Gilles.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.*

32. 1124. Le Collège des bourgmestre et échevins de Baelen-lez-Gheel transmet au Sénat une expédition de la délibération du Conseil communal, en date du 19 décembre dernier, émettant son avis au sujet d'une demande formulée par le Conseil d'administration de la « Vieille-Montagne » tendant à ériger en commune distincte le hameau de Baelen-Wezel.

Ce Conseil communal, d'accord avec toute la population de Baelen, s'oppose énergiquement à cette érection et sollicite l'intervention du Sénat pour engager l'autorité supérieure à ne pas modifier la situation existante.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.*

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
---------------------	--

- | | | |
|-----|-------|--|
| 33. | 1126. | Le Conseil communal d'Ougrée émet le vœu de voir les Chambres législatives décréter sans retard l'instruction obligatoire pour les deux sexes. |
|-----|-------|--|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.*

- | | | |
|-----|-------|---|
| 34. | 1044. | Par pétition datée de Gand, des habitants protestent, tant au nom des intérêts de l'enseignement supérieur qu'au nom des intérêts matériels de la ville de Gand, contre le projet de remplacer, à l'Université de cette ville, le français par le flamand comme langue véhiculaire. |
|-----|-------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.*

- | | | |
|-----|-------|---|
| 35. | 1055. | Des fonctionnaires et employés de l'Administration provinciale de la Flandre orientale transmettent au Sénat une copie de la requête qu'ils viennent d'adresser à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, à l'effet d'obtenir la modification de l'article 1 ^{er} de la loi du 21 juillet 1844 sur les pensions, en ce sens qu'il sera loisible, désormais, aux employés des administrations provinciales de demander leur pension à 60 ou à 55 ans. |
|-----|-------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction
publique et à M. le Ministre des Finances et des Travaux
publics.*

- | | | |
|-----|-------|--|
| 36. | 1061. | Par pétition datée de Londres, le sieur Paul Edwards, citoyen américain, se plaint de l'arrêté d'expulsion qui l'a frappé et que ni son honorabilité ni ses agissements ne justifieraient. |
|-----|-------|--|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de la Justice et à M. le
Ministre des Affaires étrangères.*

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
37.	1107.

Le sieur Martin, ancien ouvrier houilleur, âgé de 56 ans, expose qu'étant dénué de ressources il se trouve dans l'impossibilité absolue d'effectuer le versement de 18 francs prescrit par le deuxième paragraphe de l'article 9 de la loi du 10 mai 1900 sur les pensions de vieillesse, à défaut duquel l'intéressé est exclu du bénéfice de l'allocation annuelle de 65 francs. Le pétitionnaire appelle l'attention du Sénat sur sa situation malheureuse.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

- | | | |
|-----|-------|---|
| 38. | 1122. | Les sieurs Reintjes et Dethier, respectivement président et secrétaire de l'Association fraternelle des employés de l'arrondissement de Charleroi, sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir la suppression de la patente des employés de bureau, commis, surveillants et contremaîtres ; les pétitionnaires émettent le vœu de voir étendre la juridiction des prud'hommes aux employés de toute catégorie. |
|-----|-------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics et à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

- | | | |
|-----|-------|--|
| 39. | 1096. | Les sieurs Michotte et Fontaine, respectivement président et secrétaire de la Fédération neutre des mutualités luxembourgeoises, portent à la connaissance du Sénat que, dans sa réunion de fondation tenue le 21 octobre dernier à Libramont, la Fédération a exprimé le vœu que la Législature, au cours de la session de 1900-1901, abaisse à 50 ans l'âge minimum que doivent atteindre les affiliés à la Caisse de retraite sous la garantie de l'Etat pour jouir de la pension, tout en bénéficiant des avantages énumérés dans la loi du 10 mai 1900.
Les pétitionnaires exposent les motifs invoqués par les sociétés fédérées à l'appui de ce vœu. |
|-----|-------|--|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
40.	1086.

Le sieur Séaut, vice-président du Touring-Club de Belgique, transmet au Sénat les vœux émis par les réunions tenues, en juin dernier, dans les neuf provinces et fait appel à la bienveillance de l'assemblée pour l'examen de ces vœux dans leur portée générale.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

M. Delannoy, 3^e Rapporteur.

41. 1113. Le Collège des Bourgmestre et Échevins de Saint-Josse-ten-Noode expose que :

1^o En vertu du plan annexé à la loi du 23 août 1899, la Société des Tramways bruxellois est autorisée à modifier le tracé de la ligne de la place de Louvain au parc du Cinquantenaire en passant par la rue Scailquin et la chaussée de Louvain ;

2^o L'éventualité de l'exécution de ce projet a vivement ému les habitants de cette partie de la commune et que ce Collège a reçu à ce sujet des réclamations très fondées en raison des dangers qui sont à appréhender au point de vue de la circulation ;

3^o Ni la commune ni les riverains n'ont été consultés et qu'ainsi les prescriptions de la loi du 9 juillet 1875 n'ont pas été observées.

Ce Collège estime que s'il était procédé à l'enquête légale, le Gouvernement, en présence de cette information, serait amené à modifier le tracé décrété par le plan précité ; il prie, en conséquence, le Sénat de vouloir bien décider que, nonobstant la loi du 23 août 1899, le projet comportant l'établissement, sur le territoire de la commune de Saint-Josse-ten-Noode, des nouvelles lignes de tramways, sera soumis aux dispositions de la loi du 9 juillet 1875, et spécialement aux formalités d'enquête prévues par la dite loi.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Finances
et des Travaux publics.*

42. 1104. Le Collège des Bourgmestre et Échevins de Saint-Josse-ten-Noode expose que, « par une application » extensive de l'article 87 de la loi sur la garde civique, » le Département des Chemins de fer, Postes et Télé-

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

» graphes oblige les communes à supporter les frais
» d'affranchissement, par lettre recommandée, des
» invitations à comparaître devant le Conseil civique,
» faites en exécution des articles 25 et 27 de la loi
» du 9 septembre 1897. »

Ce Collège estime que c'est abusivement que le Gouvernement met cette dépense à la charge des communes; il sollicite l'intervention du Sénat pour décider le Gouvernement à prendre un arrêté qui admette à la formalité de la recommandation *d'office* les notifications faites en matière de garde civique.

Même pétition des administrations communales de Bruges, Schaerbeek, Saint-Gilles et Louvain.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes.*

43. 1101. Le Collège des Bourgmestre et Échevins de Saint-Josse-ten-Noode transmet au Sénat un exemplaire du Bulletin communal de cette commune contenant la protestation votée par le Conseil communal, en séance du 3 octobre 1900, contre le projet relatif au raccordement de la gare de Bruxelles-Nord à celle de Bruxelles-Midi.

Même pétition des président et assesseurs d'un meeting tenu à Saint-Josse-ten-Noode.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

44. 1101. Les sieurs Goens, Pemans-Bernier et Gevers, respectivement vice-président et secrétaires du Comité central de la Ligue intercommunale contre le Métropolitain et la gare centrale, à Bruxelles, communiquent l'ordre du jour ci-après voté à l'unanimité moins une voix au 2^e meeting public et contradictoire organisé le 12 février 1901 par la ligue prénommée :

« Considérant que le projet d'établissement d'un
» chemin de fer reliant la gare du Nord à la gare du
» Midi avec gare centrale tel qu'il est présenté est de
» nature à léser gravement dans leurs intérêts de nom-
» breux négociants, commerçants et industriels de
» l'agglomération bruxelloise ;

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

- » Considérant que ce projet soumis à la Chambre
- » des Représentants n'a fait l'objet de la part de ses
- » membres d'aucun examen ni d'aucune étude préalable ;
- » Que dès lors les Députés n'ont pu apprécier comme
- » il convenait les conséquences funestes du projet,
- » Le Meeting émet le vœu de voir la Chambre des
- » Représentants délibérer à nouveau sur cette importante question ;
- » Proteste énergiquement contre le projet tel qu'il a
- » été conçu ;
- » Constate qu'il ne répond à aucun besoin actuel et
- » charge le Comité central de la Ligue de porter cette
- » résolution à la connaissance des membres de la
- » Chambre des Représentants. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics,
en attirant spécialement son attention sur cette requête.*

45. 1101.

« Le Conseil communal de Saint-Gilles,

- » Considérant que le projet d'établissement d'un
- » chemin de fer reliant la gare du Nord à la gare du
- » Midi avec gare centrale tel qu'il est présenté est de
- » nature à léser gravement dans leurs intérêts de nom-
- » breux commerçants et industriels de l'agglomération
- » bruxelloise et, en particulier, de la commune de Saint-
- » Gilles ;
- » Que, d'autre part, il aura pour conséquence, notamment en ce qui concerne l'établissement de la gare
- » centrale, d'entraîner des dépenses considérables,
- » alors que l'utilité de cette gare est très contestable, et
- » de provoquer le bouleversement complet d'un des plus
- » importants quartiers commerciaux de l'agglomération ;
- » Que le projet prévoit la traversée en viaduc de la
- » place de la Constitution et du boulevard du Midi et
- » que la réalisation serait contraire à toutes les lois de
- » l'esthétique, sans compter le préjudice que cela occasionnerait à la commune de Saint-Gilles et même à
- » la ville de Bruxelles,
- » Proteste contre l'exécution du projet présenté et,
- » notamment, contre l'établissement de la gare cen-

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

» trale et contre la traversée en viaduc de la place de la
» Constitution. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics,
en attirant spécialement son attention sur cette requête.*

46. 1128. Le sieur Van Snick préconise la construction de deux voies supplémentaires le long de la double voie de Bruxelles à Anvers par Vilvorde et Malines ; il propose d'affecter les deux voies existantes aux trains de marchandises et de banlieue et les deux voies nouvelles au service des voyageurs par la traction électrique. Il émet l'espoir que les Chambres mettront à cette fin un premier crédit de 10 millions à la disposition du Gouvernement.

Le pétitionnaire revient sur ses requêtes antérieures adressées à la Législature, dans lesquelles il a énuméré les conséquences regrettables qu'entraînerait, selon lui, la construction d'une gare centrale, et les avantages que présenterait pour le Trésor l'exploitation du réseau national par l'électricité.

Le sieur Van Snick estime que la place d'Anvers, qui a perdu toute son importance, devrait être démantelée, tandis que les forts de la Meuse peuvent avoir leur utilité pour défendre le pays contre les éventualités de guerre que la Belgique a à craindre.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics et à M. le Ministre de la Guerre.

47. 1062. Des commis des accises de la province d'Anvers sollicitent l'appui du Sénat pour leur faire obtenir :

1° Un certain nombre de coupons gratuits par an ou une réduction de 50 p. c. du prix de transport sur les chemins de fer de l'État ;

2° La gratuité du transport dans la contrée placée

sous leur surveillance lorsqu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions.

Les pétitionnaires demandent qu'il leur soit tout au moins accordé une réduction de 50 p. c. sur le railway de l'État, faveur dont jouissent les militaires pour voyager en dehors du service.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics et à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, en appuyant très vivement cette requête.

48. 1062. Des commis des accises, de résidence à Rochefort, sollicitent l'appui du Sénat pour obtenir :

1° Que les douaniers et accisiens jouissent de la gratuité du transport pour eux, leur famille et leur mobilier, en cas de nomination, de transfert et de détachement;

2° Que les commis des accises bénéficient de la même faveur dans la contrée placée sous leur surveillance lorsqu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions ;

3° Qu'il soit accordé à ces deux catégories d'employés des coupons gratuits leur permettant de se rendre au moins deux fois par an chez leurs parents, et

4° Qu'ils jouissent d'une réduction de 50 p. c. sur les prix ordinaires de transport pour tous les autres voyages.

Mêmes pétitions de brigadiers et préposés des douanes de résidence à Liège, Alost, Beaumont, Malines, Martelange, Wachtebeke, Lanaeken, Have-lange, Esschen, Leugnies et Zondereygen; de commis des accises à Mouscron, Ostende, Herstal, Steenhuffel et Santhoven.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics, en recommandant ces pétitions à toute sa bienveillance.

49. 996. Des agents inférieurs de l'administration des douanes et des accises, de résidence à Anvers, sollicitent itérativement l'appui du Sénat à l'effet d'obtenir du Gouvernement d'être transportés gratuitement sur le railway national, en leur accordant annuellement un

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

certain nombre de coupons gratuits, ou tout au moins la réduction de 50 p. c. du prix de transport sur les chemins de fer de l'État.

Même demande d'agents inférieurs de l'administration des douanes et accises, de résidence à Gand.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics, en recommandant ces pétitions à toute sa bienveillance.

50. 1132. Le capitaine commandant retraité Tackels, à Bruxelles, fait hommage au Sénat de son travail sur « la Marine nationale marchande » en faisant ressortir qu'un syndicat de la marine marchande est en voie de création.

Le pétitionnaire sollicite la haute protection du Sénat en vue de permettre à ce syndicat « d'aboutir à » son entreprise, visant la marine marchande et ses » chantiers, les transactions commerciales et industrielles directes au Congo, au Canada, en Chine, au Japon et au Levant, la transformation dans le sort de » la classe laborieuse par la colonisation, en un mot, » l'annexion du Congo à la Belgique. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

51. 1133. Les sieurs Corty et Dejardin, respectivement président et secrétaire général de la Chambre de commerce d'Anvers, appellent l'attention du Sénat sur l'urgente nécessité de l'extension de la rade et des établissements maritimes du port d'Anvers. Les pétitionnaires transmettent un mémoire résumant les faits principaux qui se sont produits et « qui démontre quel déplorable » retard subit la solution de cette question capitale » pour la prospérité de toute la Belgique. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics et à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, en appuyant très vivement cette requête.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
52.	1048.

Par pétition datée d'Oordegem (Flandre orientale), la dame Meuleman, Sylvie, se plaint de ce que les contributions frappant sa modeste habitation sont beaucoup trop élevées et notablement supérieures à celles d'autres maisons de même valeur que la sienne. Toutes ses requêtes à la direction provinciale des contributions et au Ministre des Finances ayant été écartées comme étant sans fondement, la pétitionnaire demande que le Sénat veuille bien examiner sa réclamation.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

- | | | |
|-----|-------|---|
| 53. | 1046. | Le Conseil communal de Verviers émet le vœu de voir les Chambres législatives modifier, dans un sens plus équitable, la loi organique du droit de licence sur les débits de boissons alcooliques. |
|-----|-------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

- | | | |
|-----|-------|---|
| 54. | 1135. | Le sieur Henri Verhaeghen-Verayt, ouvrier au chemin de fer de l'Etat, à Malines, expose que le sieur Soille — frère utérin de feu Henri-Joseph Verayt et de Joseph Verayt — n'ayant fait par testament que quelques legs, le reste de sa fortune revint à l'Etat. |
|-----|-------|---|

Le pétitionnaire, tant en son nom qu'au nom de sa femme, du prénommé Joseph Verayt et de ses beaux-frères, prie le Sénat, eu égard à la situation peu aisée de cette famille, d'intervenir auprès du Gouvernement afin de faire obtenir aux intéressés au moins une part du reste de la fortune délaissée par le sieur Soille.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
55.	1134.

Se ralliant au vœu exprimé par le meeting organisé à Bruxelles, le 31 janvier dernier, par « l'Œuvre de l'Art public », le Conseil communal de Schaerbeek prie le Sénat de voter à bref délai l'achèvement de la transformation du quartier de la Montagne de la Cour.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.
en appuyant très vivement cette requête.*

M. Van Ockerhout, 4^e Rapporteur.

56. 1118. Au nom du « Comité bruxellois pour le Transvaal » et des 605 sociétés et cercles adhérents, les sieurs Reinhard et Palmers, respectivement président et secrétaire de ce Comité, prient instamment le Sénat « de vouloir » bien inviter le Gouvernement à user, sans plus de » délai, de la faculté qui lui a été octroyée comme un » devoir, ainsi qu'à toutes les autres puissances, pour » rappeler, soit isolément et directement, soit de » concert avec un autre des co-signataires de l'acte » final de la Conférence internationale de la Paix, aux » États belligérants dans l'Afrique du Sud, que la Cour » permanente d'arbitrage, instituée à La Haye en vertu » des articles 20 à 29 de la Convention du 29 juillet » 1899, leur est ouverte. »

Les pétitionnaires estiment que, si l'on invoquait notre neutralité garantie par les grandes puissances pour faire naître des appréhensions au sujet de la liberté entière réservée à la Belgique d'offrir sa médiation, il y aurait lieu de faire remarquer que cette question aurait dû être soulevée et examinée avant sa participation aux travaux de la Conférence.

Toutefois si, sous l'empire d'un sentiment de circonspection poussé à l'extrême, la Belgique hésitait à faire le premier pas dans la voie de la médiation, les pétitionnaires prieraient le Sénat de demander au Gouvernement « la promesse de se joindre immédiatement à la » première puissance, quelle qu'elle soit, qui offrira ses » bons offices ou sa médiation, conformément à l'article

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

» 27 de la Convention dont il est question, pour régler
» pacifiquement le conflit qui ensanglante le Sud de
» l'Afrique. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires étrangères.

57. 1130. Le Conseil communal d'Ixelles « émet le vœu que
» les puissances signataires de la convention de
» La Haye interviennent auprès des nations belligé-
» rantes dans le sud de l'Afrique pour les amener à
» cesser les hostilités et à soumettre leur différend à
» un arbitrage. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT:

Renvoi à M. le Ministre des Affaires étrangères.

58. 1120. Les présidents et secrétaires de la Chambre de com-
merce de l'arrondissement de Bruges, du syndicat
« Handel en Nijverheid » de Bruges, du Cercle des
voyageurs de Bruges, de la « Vereeniging der Koop-
lieden » de Scheepsdaele, de la Chambre de commerce
d'Ostende et de la Ligue maritime belge (section
d'Ostende), exposent que le canal de Bruges à Gand ne
répond plus aux besoins de la navigation et ne con-
stitue plus une voie où l'on puisse s'engager en toute
sécurité, étant donné l'accroissement constant du ton-
nage des navires. Les pétitionnaires signalent entre
autres les endroits qui, à leur connaissance, présentent
le plus de danger, et émettent l'espoir qu'un premier
crédit sera porté au budget pour procéder sans retard
aux premiers travaux de rectification et d'approfondis-
sement, spécialement dans la section située entre
Beernem et Hansbeke, qui est particulièrement défec-
tueuse.

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

Les présidents et secrétaires de la Chambre de commerce et des fabriques de Gand, de la Ligue du commerce et de l'industrie de Gand et de l'Association des voyageurs de commerce de Gand, adhèrent à cette pétition sous la réserve que les travaux d'amélioration de ce canal ne portent pas préjudice à l'alimentation du canal de Terneuzen et ne retardent pas les travaux pour l'élargissement, l'approfondissement et la rectification du canal de Terneuzen, ni la construction d'une nouvelle écluse à Terneuzen.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

59. 1112. Par pétition datée d'Anvers, les sieurs Janssens et Van Deun, respectivement président et secrétaire de la Fédération des ex-orphelins de Belgique, exposent que, « malgré tous les renseignements dont elles s'entourent, » les Commissions provinciales pour la collation des » bourses d'études sont fatalement exposées à accorder » parfois les dites bourses à d'autres ayants droit que » ceux qui en ont précisément le plus grand besoin ou » qui en feraient le meilleur usage ; c'est ainsi que les » orphelins nécessiteux ne réussissent pas souvent à » faire entendre en temps utile leurs justes réclamations. » Les pétitionnaires demandent s'il n'y aurait pas lieu d'instituer des bourses et des demi-bourses à accorder, par voie de concours devant un jury compétent, entre tous les orphelins ouvriers réunissant certaines conditions de capacité et d'intelligence.

Les pétitionnaires prient les membres des deux Chambres qui s'intéressent à la cause des sans-parents d'user de leur initiative parlementaire pour provoquer, dans le sens indiqué plus haut, la création de « bourses nationales pour orphelins ».

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.*

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

M. Flechet, 5^e Rapporteur.

60. 1102. Des membres de la Fédération des bouchers de Belgique préconisent l'abrogation de la loi du 3 juillet 1894 apportant des modifications à la loi du 25 août 1885, relative aux vices rédhibitoires en matière de ventes ou d'échanges d'animaux. Les pétitionnaires demandent la prolongation du délai accordé pour l'action rédhibitoire, la suppression de la zone de garantie et celle de la disposition qui enlève aux acheteurs tout recours lorsque l'animal abattu n'est pas complètement impropre à la consommation.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture.

61. 1047. Par pétition datée d'Anvers, des marchands de bestiaux, bouchers, éleveurs et laitiers, ayant appris que le Conseil supérieur de l'agriculture réclame de nouvelles mesures pour empêcher l'entrée du bétail étranger, exposent que la fermeture des frontières leur cause un grand préjudice et n'est favorable qu'à la fraude, qui est devenue aujourd'hui une véritable industrie.

Les pétitionnaires, tout en demandant que les frontières soient ouvertes d'une façon permanente, estiment qu'il y a lieu de maintenir la quarantaine chez les marchands même, ce qui forme la plus efficace mesure de protection.

Même demande d'habitants de Zwyndrecht.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture.

62. 1094. Le docteur Jules Félix, président de la Ligue nationale belge contre la tuberculose, transmet au Sénat divers documents relatifs à la mission éducatrice et sociale de cette ligue au point de vue de l'hygiène, de la prophylaxie et de la guérison de la phtisie.

Le pétitionnaire émet le vœu que le Parlement voudra bien s'occuper au cours de la session de cette grave

question nationale et prendre l'initiative de la réforme radicale de la loi sur l'assistance publique, et spécialement sur la participation financière de l'État par la création des sanatoria populaires et des colonies sanitaires pour le traitement des tuberculeux pauvres et peu aisés.

CONCLUSIONS DU RAPPORT .

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture.

63. 1089. Les sieurs Renson et Detry, respectivement président et secrétaire de la Fédération neutre des sociétés de secours mutuels de Verviers, adressent au Sénat un ordre du jour de cette Fédération protestant contre le vote émis par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 26 janvier 1900, et refusant, par 42 voix contre 41, d'accorder la naturalisation au sieur S.-M. Pinkhof, d'Anvers.

Les pétitionnaires font valoir, entre autres, que le sieur Pinkhof, qui est président de la Fédération mutualiste anversoise, a rendu de signalés services aux mutualités belges et qu'il a reçu de ce chef la décoration mutualiste de 1^{re} classe.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

64. 1076. Le bourgmestre de Schaerbeek transmet au Sénat les documents concernant une délibération prise à l'unanimité et d'urgence par le Conseil communal de ce faubourg, pour exprimer le vœu qu'une loi rende obligatoire la fumivorité des cheminées afin d'empêcher que l'on ne continue à souiller l'atmosphère par l'envoi de gaz ou de vapeurs nuisibles ou incommodes.

CONCLUSIONS DU RAPPORT .

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
65.	1123.

Des surveillants des ponts et chaussées demandent :

1° La création, dans leur cadre, du grade de surveillant principal avec minimum de 4,000 francs ;

2° Leur nomination par arrêté royal ;

3° L'adoption, dans le calcul de leur pension, de la base de 1/50 au lieu de 1/60 pour les années passées en service dans les polders, ainsi que cela se pratique pour les ingénieurs et les conducteurs ;

4° L'allocation d'une indemnité de 4 francs par journée passée sur le terrain quand ils sont chargés des opérations graphiques.

Les pétitionnaires font remarquer, à ce sujet, qu'il y aurait lieu de supprimer la disposition suivante en vigueur actuellement : « Cette indemnité n'est accordée » que quand on travaille à plus de 5 kilomètres de la » résidence. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Finances
et des Travaux publics.*

66.	993.	Par pétition datée de Verviers, les présidents et secrétaires des sociétés de propriétaires de Verviers, Gand, Anvers, Bruges, Liège et Mons renouvellent leur requête du 2 mars 1899, disant que « lors de la dernière » péréquation cadastrale, il eut fallu, pour arriver à » une taxation juste et équitable, prendre pour base la » valeur réelle des immeubles et non la valeur locative. » La situation faite aux propriétaires d'immeubles loués » à des familles ouvrières est désastreuse, les experts » s'étant bornés à prendre pour base le total des loyers » avec une réduction de 25 p. c., alors que celle-ci eut » dû être au moins de 50 p. c. »
-----	------	--

Au cas où ils n'obtiendraient pas satisfaction sur les points ci-dessus, les pétitionnaires prient le Sénat de « faire décider la péréquation cadastrale, tant dans les » campagnes que dans les villes, et, lorsqu'il y aura » réclamation de la part d'un contribuable qui se croi- » rait surtaxé, d'adjoindre aux experts du Gouverne- » ment un expert désigné par les Unions des proprié- » taires fédérées pour représenter le réclamant à » l'expertise. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
---------------------	--

M. Vanderkelen, 6^e Rapporteur.

67. 1023. Les sieurs Poppe et Rutsaert, commissaires de police, respectivement président et secrétaire de la Fédération des commissaires et officiers de police de la province d'Anvers, font un nouvel appel à l'intervention du Sénat et à son initiative parlementaire pour que la Législature daigne donner suite aux demandes que cette Fédération a adressées aux pouvoirs publics tendant à la création d'une caisse de pension pour tous ceux qui remplissent des fonctions de police, leurs veuves et leurs orphelins.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice et à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

68. 1065. Le colonel en retraite G. Van Bever expose que, dans une requête qu'il a adressée à la Législature le 20 avril 1900, il a demandé l'ajournement du crédit sollicité pour les travaux militaires à exécuter dans la position d'Anvers, ainsi que la nomination d'une commission technique chargée d'examiner le projet des dits travaux ;
- Qu'à la Chambre des Représentants, sur la proposition d'un membre déclarant que le génie militaire est resté dans l'impossibilité d'expliquer au moins la nécessité des deux forts qu'il propose au Sud, le Gouvernement a renoncé, sans une discussion préalable, à la construction de l'un d'eux.

Le pétitionnaire ayant vu ainsi se réaliser une partie de ses propositions, demande à la nouvelle Législature la nomination d'une commission technique chargée de l'examen du programme des travaux projetés pour la défense de la position d'Anvers, ainsi que du rasement des fortifications de Termonde, et ensuite celle d'une commission mixte pour faire une proposition définitive. Le colonel Van Bever estime que la prise en considération de sa requête devrait avoir pour conséquence l'arrêt immédiat de tous les travaux de renouvellement, d'amélioration ou de modification à apporter aux fortifications des deux villes précitées.

Le pétitionnaire émet également l'avis qu'au lieu de

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

la commission mixte que le Gouvernement se propose de nommer pour l'examen des diverses questions se rattachant à une réorganisation de l'armée, il faudrait soumettre chacune de ces questions à une étude spéciale faite par une commission technique, et qu'alors seulement un projet d'ensemble pourrait être utilement discuté par une commission mixte qui aurait le grand avantage d'éclairer les membres des Chambres législatives et le Pays.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

69. 958. Le Conseil communal d'Henripont émet le vœu de voir, à bref délai, les Chambres législatives voter une réforme militaire abolissant le remplacement, établissant le service personnel obligatoire et réduisant la durée du service au temps strictement nécessaire pour l'instruction et l'éducation des jeunes soldats.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

70. 980. Le Conseil communal d'Ensival émet le vœu de voir les Chambres législatives substituer, dans le plus bref délai, au régime militaire actuel le système de la « nation armée ».

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

71. 985. Le Conseil communal de La Louvière émet le vœu de voir reviser dans un sens plus démocratique la loi sur le recrutement militaire en en réduisant les charges au strict minimum nécessaire et en répartissant celles-ci sur tous les citoyens d'une façon aussi égale et aussi juste que possible.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
72.	1049.

Le Conseil communal de Dison émet le vœu de voir les Chambres législatives décréter l'abolition du tirage au sort.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de la Guerre
et à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

73.	1050.	Le Conseil communal d'Ecaussines-d'Enghien émet le vœu de voir les Chambres législatives s'occuper sérieusement de la loi militaire en vigueur et en proposer la revision.
-----	-------	--

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

74.	1054.	Par 5 voix contre 3 et 1 abstention, le Conseil communal de Luttre émet le vœu de voir les Chambres législatives décréter au plus tôt l'abolition du tirage au sort et du remplacement.
-----	-------	---

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

75.	1063.	Le sieur Art. de Cannart d'Hamale fait hommage au Sénat de deux exemplaires de la brochure : « Quelques mots sur la question militaire » dont il est l'auteur; le pétitionnaire réclame le maintien pour les régiments de ligne et les chasseurs à pied de la durée actuelle du service militaire.
-----	-------	--

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

76.	1052.	Le sieur Bronsart, milicien de 1899 au 2 ^e régiment de lanciers, expose que le 25 décembre dernier il a été licencié pour hernie inguinale contractée pendant qu'il était au service. Le pétitionnaire sollicite l'intervention
-----	-------	--

du Sénat pour obtenir une pension ou tout au moins une forte indemnité.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

77. 1084. Le Conseil communal de Strépy (Hainaut) renouvelle le vœu de voir les Chambres reviser l'article 47 de la Constitution et remplacer le vote plural par le suffrage universel pur et simple à 21 ans ; il émet également le vœu de voir disparaître le régime militaire actuel pour le remplacer par la nation armée.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique et à M. le Ministre de la Guerre.

M. Stiénon Du Pré, 7^e Rapporteur.

78. 1109. Le Collège des Bourgmestre et Échevins de Turnhout transmet au Sénat copie d'une pétition émanant du Conseil communal de cette ville — et dont l'original, couvert de 1,700 signatures, a été adressé à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes — par laquelle les pétitionnaires exposent la situation déplorable des moyens de communication dans la Campine et demandent la réalisation immédiate des desiderata suivants :
- 1^o Au moins un train express journalier, aller et retour, sur Bruxelles et Anvers ;
 - 2^o La suppression du train-poste de nuit d'Anvers à Turnhout et la continuation du dernier train d'Anvers à Lierre, vers Turnhout ;
 - 3^o Une communication directe avec Bruxelles par Aerschot et Louvain ou tout au moins la jonction avec un train express à Contich, d'Anvers à Bruxelles, et vice-versa ;
 - 4^o Le rétablissement de la correspondance de 9 h. 26, de Malines à Liège ;

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

5° Le rétablissement des trains de marchandises de et vers la Hollande, par Weelde-Merxplas et Baerle;

6° Le placement d'une cabine téléphonique dans le nouvel hôtel des postes, où l'on recevrait également des télégrammes;

7° Le placement d'une passerelle sur les chaussées d'Anvers et d'Hoogstraeten;

8° Le rétablissement des trains express internationaux Bruxelles-Louvain-Turnhout-Amsterdam, qui existaient jadis.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins de Turnhout sollicite le bienveillant appui du Sénat à l'effet de voir donner une suite favorable aux desiderata de sa population et de son édilité.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes.*

79. 1119. Les sieurs Corty et Fernand Dejardin, respectivement président et secrétaire général de la Chambre de commerce d'Anvers, transmettent au Sénat un exposé des critiques auxquelles donnent lieu les nouveaux quais du Sud et proposent, pour que les millions dépensés à l'amont d'Anvers produisent un effet vraiment utile, de:

1° Raccorder, en l'élargissant à son extrémité, le quai de la station, par un élargissement graduel, à la largeur de 200 mètres;

2° Affecter exclusivement, tout au moins spécialement au service des quais situés en aval, la gare actuelle du Sud transformée;

3° Organiser l'écrasant service incombant au chemin de fer pour toutes les installations maritimes et industrielles de l'amont par la création d'une énorme gare nouvelle, capable de faire face à toutes les nécessités que les pétitionnaires ont énumérées ainsi qu'à celles qu'une prévoyance éclairée fait entrevoir à toute évidence.

Les pétitionnaires insistent vivement pour que le Gouvernement consente, alors qu'il en est temps encore et sans aucun délai, à ne pas compromettre plus long-

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

temps le résultat utile de l'œuvre que, de concert avec la ville, il a entreprise en amont d'Anvers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

80. 1003. Le sieur De Beul, Louis, à Anvers, ancien ouvrier au chemin de fer de l'État, expose itérativement qu'impliqué avec plusieurs ouvriers dans une affaire déférée au tribunal, qui l'a acquitté, l'Administration des chemins de fer a repris à son service deux de ses co-accusés et s'est refusée à lui appliquer la même mesure. Le pétitionnaire demande au Sénat de bien vouloir intercéder en sa faveur auprès de M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour qu'il soit réintégré dans son ancien emploi, sinon, pour obtenir le remboursement des sommes qu'il a versées dans la caisse de l'Administration.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

81. 999. Le sieur Jules Denys, ex-facteur rural pensionné à la suite d'accident, expose que son état de santé ne laisse plus rien à désirer et demande, en même temps que le remboursement des frais auxquels il a été astreint, sa réintégration dans ses fonctions.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

82. 1095. Les président et secrétaire général *ad interim* de la Chambre de commerce d'Anvers transmettent au Sénat un mémoire sur la situation du service des transports tel qu'il est organisé par l'Administration des chemins de fer en Belgique, et sur les moyens à employer pour prévenir le retour des situations calamiteuses qui se sont produites à diverses époques.

Les pétitionnaires estiment que si le commerce doit décliner toute compétence quant au côté technique de la question des chemins de fer, il en est autrement lorsqu'il s'agit de donner son avis quant à l'opportunité des mesures à prendre pour que l'organisation des chemins de fer puisse marcher de pair avec les développements de l'industrie, du commerce et de la navigation.

Ils concluent, en conséquence, qu'à côté des travaux et recherches de l'Administration, le Gouvernement institue à bref délai, au Ministère des Chemins de fer, un Comité consultatif comprenant des techniciens de l'État et des délégués des grands centres industriels ainsi que des Chambres de commerce.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes.*

83. 1098. Le sieur Em. Ergo, professeur de musique à Anvers, expose que ce serait une chose excellente pour l'enseignement musical que d'organiser dans les conservatoires, à côté des cours d'harmonie et de contrepoint donnés suivant les méthodes anciennes, un *cours facultatif* où ces branches de l'art musical seraient enseignées suivant la nouvelle méthode d'harmonie.

Le pétitionnaire s'offre à donner gratuitement un cours semblable au conservatoire royal de musique d'Anvers, à l'instar de ce qui se fait en Allemagne pour les « privat-docent », et sollicite l'intervention du Sénat pour l'aider à la création de ce cours.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture.

84. 1045. Les sieurs Beele et Spée, respectivement président et secrétaire général de la Ligue maritime belge, à Anvers, appellent l'attention du Sénat sur deux propositions de loi déposées à la Chambre des Représentants concernant la navigation : l'une de ces propositions comprend le code de la navigation sur les eaux intérieures ; l'autre

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

fait disparaître des contestations sur la compétence et simplifie certaines formalités de procédure.

Les pétitionnaires estiment que ce sera un bienfait pour la Belgique de voir au plus tôt ces deux projets passer en force de loi.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
et à M. le Ministre de la Justice.*

85. 1060. Le capitaine retraité Tackels sollicite la franchise de port, durant l'année de sa formation, pour l'œuvre à laquelle il collabore et qui a pour but la création d'une flotte de steamers pour le service maritime du Congo.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes.*

Le ff. de Président,
TH. LÉGER.